

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

***AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE***

Le public est informé qu'une enquête publique se déroulera à la mairie de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE du **12 octobre 2015 au 13 novembre 2015** inclus, sur la demande présentée par ARCADIE SUD OUEST PRODUITS ELABORES en vue d'être autorisé à exploiter une unité d'abattage et de transformation de viande bovine sur le territoire de la commune de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE Zone artisanale les Bessières.

Les pièces du dossier, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Xavier RAVEL commissaire enquêteur titulaire ou M. Denis ROUALDES, commissaire-enquêteur suppléant, sera présent à la mairie de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE pour recevoir les observations du public les jours suivants :

- lundi 12 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 22 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,
- mardi 3 novembre 2015 de 15 heures à 18 heures,
- vendredi 13 novembre 2015 de 15 heures à 18 heures

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de ARCADIE SUD OUEST PRODUITS ELABORES Zone artisanale les Bessières 12420 SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE . Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron – DCAME SCAE3 - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINTE GENEVIEVE SUR ARGENCE, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet « [www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr) » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus.

Le préfet  
Pour le préfet  
Le secrétaire général



Sébastien CAUWEL